



## Inscriptions sur les listes électorales de Vichy

Vous êtes **nouveau résident** à Vichy ou vous atteindrez votre **majorité au plus tard le 29 février 2016** ou bien encore vous figurez pour la **cinquième année consécutive au rôle d'une des contributions directes communales**, alors vous avez **jusqu'au jeudi 31 décembre 2015 à 17 heures, pour vous inscrire sur les listes électorales de Vichy.**

Vous devrez vous présenter **personnellement en mairie** (au Service Elections au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville) muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif (quittance de loyer établie par une agence ou facture EDF, téléphone fixe, portable, eau ou les avis d'impositions des 5 dernières années ou une attestation du percepteur).

☛ **Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer peuvent aussi faire leur demande :**

- par **courrier** à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible en mairie ou sur le site "service public", en joignant la copie des pièces justificatives demandées
- **en ligne** sur le site internet de la Ville de Vichy en suivant les instructions de télé-procédure <https://www.ville-vichy.fr/votre-ville/services/elections-vichy/inscription-listes-electorales-vichy>
- par un **tiers dûment mandaté** (procuration datée et signée par le mandant) muni de sa pièce d'identité, qui viendra avec les pièces justificatives requises

Les électeurs **ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à faire leur changement d'adresse en mairie (avec un justificatif de leur nouvelle adresse) afin de recevoir les documents électoraux liés aux futurs scrutins.

☛ **Les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale de Vichy n'ont aucune formalité** à accomplir s'ils n'ont pas changé d'adresse au sein de la commune